



ouverture d'une porte dans un refend support de mur à conduit

Par Forchri, le 28/01/2021 à 13:54

Il y a 22 ans , sur les plans d'un architecte, un mur porteur (ancienne cheminée), a ete ouvert pour creer une porte.

Je suis sur le point de signer une promesse de vente et j'ai parlé à ma notaire de cette ouverture .

J'ai averti le syndic et alors que l'architecte de l'immeuble n'a constaté aucune fissure , le syndic me demande de faire intervenir un bureau d'étude technique et de faire ratifier les travaux à l'assemblée generale de copropriétaires . Je ne suis pas, non plus, autorisée à reconstruire sans cette étude et donc ma vente risque d'être annulée.

Je voulais savoir , si je peux vendre mon appartement sans faire cette démarche, étant donné que les acheteurs seraient d'accord.

je vous remercie , à l'avance , pour votre réponse.

Cordialement

Mme C.Forveille